

Rapport Article 29 Loi Energie Climat

Exercice 2025

Sommaire

Préambule.....	3
A. Démarche générale de Mutualia Alliance Santé.....	4
A.1. Présentation résumée de la démarche	4
A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscriptions, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte	8
A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l’attribution de nouveaux mandats de gestion	10
A.4. Adhésion de l’entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d’un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu’une description sommaire de ceux-ci.....	10
B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l’article 8 et 9 du Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d’informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)	11
GLOSSAIRE	12

Préambule

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021, a pour objet de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra-financière des acteurs de marché.

Dans ce cadre, en tant que mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, Mutualia Alliance Santé est concernée par cette obligation et y répond conformément à l'article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier (organisme dont le bilan total est inférieur à 500 Millions d'euros).

A l'heure où l'environnement, et notamment la crise climatique, s'imposent comme les défis de tous les secteurs économiques, Mutualia Alliance Santé renouvelle en 2025 son engagement vis-à-vis de l'environnement et de la société.

A. Démarche générale de Mutualia Alliance Santé

A.1. Présentation résumée de la démarche

a) Présentation de la Mutuelle

Mutualia Alliance Santé est un organisme à but non lucratif régi par les dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Son siège social est situé 14 rue des Rosati à ARRAS (62). Elle est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 403 596 265.

Elle dispose des agréments santé et prévoyance correspondant aux branches d'activités suivantes :

- Branche 1 : Accident (y compris les accidents du travail et les maladies professionnelles)
- Branche 2 : Maladie
- Branche 20 : Vie – décès

Les produits d'assurances complémentaires qu'elle commercialise couvrent les frais de soins, le décès (assurance temporaire décès), les accidents de la vie privée et de la vie professionnelle, et l'hospitalisation par le versement d'indemnités journalières.

Elle est soumise à la réglementation encadrant le secteur assurantiel et agit conformément aux bonnes pratiques de son environnement juridique.

b) Valeurs et principes de la Mutuelle

Mutualia Alliance Santé porte depuis ses origines des valeurs mutualistes fortes de proximité, de solidarité et a toujours fait de l'humain la pierre angulaire de son action et de sa politique de développement. Mutualia met tout en œuvre pour satisfaire les attentes exprimées par ses adhérents et ses partenaires.

Les valeurs qui concrétisent l'engagement de Mutualia Alliance Santé sont les suivantes :



Promouvoir la gouvernance et le modèle mutualiste

Mutualia Alliance Santé cultive l'écoute et la solidarité en faisant vivre la démocratie au quotidien grâce à l'investissement de ses élus et de ses collaborateurs.

La gouvernance de la mutuelle est établie sur le principe démocratique et sur le modèle de la représentativité des adhérents. Ainsi, tous les 6 ans, les adhérents sont appelés à élire leurs représentants à l'Assemblée Générale : les délégués. L'Assemblée Générale est l'instance de pilotage de la mutuelle, puisque, au-delà de procéder à la validation des comptes et à la supervision des travaux du Conseil d'administration, elle vote le plan stratégique de la mutuelle. Lors de son installation, l'Assemblée Générale procède à l'élection des administrateurs qui, réunis en Conseil d'administration, auront en charge le pilotage stratégique et l'élaboration de la politique des orientations définies en Assemblée Générale. Le Conseil d'administration, composé de 36 membres, élit ensuite en son sein le président, dirigeant effectif, et nomme le directeur général, dirigeant opérationnel. Les statuts de la mutuelle fixent un seuil de représentativité de 1 délégué pour 1 500 chefs de groupe.

Mutualia Alliance Santé est membre d'une UMG, union mutualiste à caractère prudentiel, l'UMG Mutualia. Cette union regroupe 5 mutuelles, Mutualia Grand Ouest, Mutualia Territoires Solidaires, l'Union de Réassurance Mutualia et la mutuelle CPAMIF. Chaque entité membre est

représentée à l'Assemblée Générale de l'Union Mutualiste par un collège de représentant désigné par son Conseil d'administration.

Outre, les réunions du conseil et de l'Assemblée Générale, les élus du Groupe Mutualia se réunissent, une fois tous les 2 ans, pour les Journées Nationales Mutualia afin de travailler sur les projets stratégiques et définir les objectifs et axes de développement du Groupe Mutualia.



Être présent aux côtés de ses adhérents

Mutualia Alliance Santé encourage les actions de terrain et s'engage aux côtés de ceux qui s'investissent pour les autres au travers de projets solidaires, de santé ou de prévention.

En tant qu'acteur de son territoire, la Mutuelle a mis en place, en collaboration avec ses partenaires locaux et nationaux, des actions pilotes concrètes et dynamiques sur le volet Prévention et Action Sociale.

Ces actions sont définies au plus près du terrain au sein des Délégations Territoriales, véritables centres de décision délocalisés regroupant les élus du territoire de la mutuelle. Trois Délégations Territoriales maillent le territoire de Mutualia Alliance Santé.

La Mutuelle a ainsi notamment mis en place :

- La Mutuelle des Territoires, un dispositif social et solidaire ayant pour but d'apporter une réponse adaptée aux besoins des administrés des communes de notre territoire ;
- Un accès à ses services par une présence forte sur son territoire (agences, permanences, internet (site web, espace adhérents...), téléphone ou déplacements à domicile) ;
- Des partenariats avec des acteurs locaux tels que Générations Mouvements ou Initiativ'Retraite afin d'accompagner les seniors, mais également avec les associations Présence Verte pour favoriser et sécuriser le bien vieillir à domicile ; ainsi que des associations locales dans le domaine du sport, de la culture...
- Des programmes de prévention sur les territoires avec la mise en place d'ateliers et de conférences sur le bien vieillir (alimentation, autonomie, sommeil...) en collaboration avec les ASEPT régionales ;
- Un engagement dans le dispositif « LE CAFE DES AIDANTS » sur le Gard, aux côtés de BONJOURS-Groupe PRESENCE 30 afin d'accompagner et soulager les aidants dans leur quotidien.
Dans le cadre de la prévention des chutes et de la sécurisation du domicile de nos adhérents âgés ou à mobilité réduite, une distribution de lampes LED a été réalisée, notamment auprès de la Maison Buissonnière (43) ;
- Les « Moments Santé Mutualia » pilotés par l'UMG et la CCMSA, ateliers participatifs sur les thématiques de l'alimentation, le sommeil, l'activité physique et la santé mentale, pour « mieux vivre au quotidien et anticiper les défis de demain ».



Développer des services pour une santé pratique au quotidien

Conscient que les besoins et attentes de ses adhérents évoluent sans cesse, Mutualia Alliance Santé fait le choix de développer de nouvelles solutions pour permettre à chaque adhérent d'être acteur de sa santé.

La mutuelle se mobilise pour apporter la qualité de service attendue par ses adhérents en mettant en place :

- Des partenariats commerciaux et de prévention avec :

- Centres de dépistage auditif locaux (Bilan auditif gratuit / Assistance Nationale / Essai gratuit d'aide auditive / Journée de dépistage en agences),
- Présence Verte et Présence 30 (proposition du service de téléassistance),
- Carte Blanche (plateforme santé qui intervient dans le domaine du tiers-payant / réseau ouvert sur l'optique tant d'un point de vue géographique que financier),
- MEDADOM (solution de téléconsultation permettant une mise en relation rapide avec un médecin généraliste),
- PHARMANITY (service de click & collect avec la pharmacie de son choix).



HUMAIN Soutenir des projets utiles et solidaires

S'investir et réaliser, pour Mutualia Alliance Santé, c'est être à l'initiative de projets porteurs d'une dynamique collective avec l'ensemble des acteurs de terrain.

La Mutuelle s'inscrit dans une véritable démarche pour créer du lien en animant la vie des territoires, faire émerger les projets utiles et solidaires et ainsi promouvoir les initiatives auxquelles elle croit :

- Aider la recherche médicale en soutenant la start-up de biotechnologie Research PIECES, qui propose des modèles innovants en permettant de tester, cibler de nouvelles molécules thérapeutiques en vue d'essais cliniques pour lutter contre les maladies neuro-dégénératives qui n'ont pas de traitement à ce jour ;
- Soutenir l'entraide citoyenne dans le cadre du mouvement « L'HEURE CIVIQUE », en proposant aux administrés d'agir à travers un dispositif simple où chaque habitant peut donner 1 heure par mois pour une action de solidarité de proximité et de voisinage ;
- Accompagner les jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi via un programme d'accompagnement et de coaching personnalisé en s'engageant auprès du RESEAU ALLIANCES dans le dispositif SQUAD EMPLOI ;
- Préserver la nature avec des actions de ramassage de déchets (Solesmes, Florac, Tauriac, Jaunay-Marigny, Bessines-sur-Gartempe, St-Cernin-de-Larche, La Croisille-sur-Briance, Chaniers) ;
- Soutenir des actions aux grands cœurs pour lutter contre les maladies, et aider celles et ceux qui en souffrent (Octobre rose, Mars bleu, Movember, associations de clowns hospitaliers...) ;
- Accompagner des structures dans l'organisation de conférences sur le bien vieillir à domicile et sur la thématique de la soumission chimique.

Par ailleurs, Mutualia Alliance Santé consciente de son rôle d'investisseur institutionnel, souhaite développer ses axes stratégiques en cohérence avec ses valeurs sociétales :

- Respect des droits de l'homme, santé et sécurité des collaborateurs, politique stricte d'égalité des chances et de non-discrimination face à l'embauche.
- Protection de l'environnement et prévention : Mutualia Alliance Santé veille au tri et au recyclage dans les espaces de travail, encourage la tenue des réunions par visio-conférence afin de limiter au maximum les déplacements et leurs impacts environnementaux et financiers, a mis en place le télétravail, dispose de locaux répondant aux réglementations thermiques récentes et s'est engagée dans des pratiques communicationnelles plus écoresponsables à travers des choix de

prestataires avec des certifications environnementales vérifiées, la réduction des impressions.

- Travailler avec la société Elise pour la valorisation de nos déchets de bureau en assurant leur recyclage et en créant des emplois solidaires.
- Lutter contre la corruption, et contre le blanchiment et le financement du terrorisme : mise en place de dispositifs interne permettant d'émettre une alerte aux autorités compétentes.

L'ensemble de ces principes constituent le socle de la politique RSE de la mutuelle, et ces actions en sont la concrétisation tant sur le plan social, sociétal qu'environnemental.

c) La stratégie financière

La Mutuelle est soumise à la réglementation encadrant le secteur assurantiel et agit conformément aux bonnes pratiques de son environnement juridique.

Mutualia Alliance Santé agit en qualité de mutuelle prudente : elle n'a aucune vocation à placer ses actifs sur des outils spéculatifs et souhaite favoriser l'économie réelle dont l'économie sociale et solidaire fait partie.

En tant qu'investisseur institutionnel, Mutualia Alliance Santé estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance à long terme de ses placements et participent au développement équilibré et soutenable de l'économie.

Mutualia Alliance Santé souhaite mettre en œuvre une démarche permanente, pragmatique et progressive qui s'inscrive dans la durée, et s'engage à agir pour elle-même et auprès de ses partenaires pour favoriser l'investissement responsable.

A ce titre, suite à l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II, elle a établi une charte des placements votée et révisée annuellement par son Conseil d'Administration.

Cette charte définit les règles de mise en œuvre de la stratégie d'investissement et intègre des critères ESG pour la gestion des actifs.

- *Zone géographique*

La stratégie d'investissement s'appuie sur un premier principe qui est celui de la zone géographique : l'intégralité des titres pris en possession directe devront avoir leur siège social dans la zone de l'OCDE.

- *Sélection des supports d'investissement*

Pour la sélection des supports d'investissement la mutuelle intègre progressivement une approche « best in class » consistant à sélectionner parmi les valeurs performantes, celles qui font le plus d'efforts sur les critères ESG.

Pour cela la mutuelle s'appuie sur différents critères tels que la labellisation des fonds dans lesquels elle investit, la catégorisation des fonds selon le Règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement Disclosure » ou la notation ESG des portefeuilles. Elle favorise également les sociétés de gestion ou partenaires signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU, ou a minima ayant une politique RSE propre.

- *Exclusion sectorielle*

Au niveau des exclusions sectorielles, la mutuelle a décidé d'interdire la détention (de manière directe ou indirecte) d'actifs d'entreprises opérant dans les secteurs d'activité suivants :

- Armes controversées et non conventionnelles
- Charbon
- Tabac

- *Limitations*

La mutuelle a souhaité limiter les fonds classés Article 6 de la réglementation SFDR à 3% du total du portefeuille total et 15% du montant total des fonds d'investissement (OPC et SCPI).

En termes d'objectifs, le service en charge des investissements a pour ambition de développer dans le temps son approche ESG de façon pragmatique :

- par une extension progressive du périmètre concerné,
- par une analyse de l'évolution des notations dans le temps.

A ce titre, un suivi semestriel des notations ESG des différentes contreparties présentes dans le portefeuille vient d'être mis en place.

A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscriptions, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

a) Gouvernance au sein de la Mutuelle

Les acteurs impliqués dans la démarche ESG de Mutualia Alliance Santé sont :

- *Le Conseil d'Administration*

Le Conseil d'administration Mutualia Alliance Santé détermine les grandes orientations des investissements au sein de la Mutuelle. Ces orientations doivent respecter la politique d'Investissements du Groupe Mutualia.

Ainsi, il a pour rôle de :

- Valider la politique de gestion actif-passif, du risque d'investissement et du risque de liquidité du Groupe Mutualia ;
- S'assurer du bon déploiement des principes et orientations définis dans cette politique ;
- S'assurer du respect des limites associées à chaque indicateur et étudier la nécessité de la mise en place d'un plan d'actions pour tout dépassement au sein de la Mutuelle.

- *La Commission Finances et Placements*

La Commission Finances et placements est en charge des missions suivantes pour le compte du Conseil d'administration :

- Examiner la politique d'Investissement de liquidité et de gestion actif-passif ;
- Définir la stratégie d'investissement et les règles d'investissements ;
- Suivre les indicateurs de gestion et s'assurer de la compréhension des variations significatives ;
- Demander une analyse approfondie à la fonction clé Gestion des risques selon le besoin ;
- Rapporter régulièrement au Conseil d'administration sur l'état des investissements au sein de la Mutuelle.
- S'assurer du respect de la politique d'investissement et en rendre compte devant le Conseil d'administration.

- *Le Comité des Risques*

Le Comité des Risques est en charge des missions suivantes :

- S'assurer de la compatibilité de la politique d'investissement, de liquidité et de gestion actif/passif avec la politique globale de gestion des risques ;
- Suivre et analyser le tableau de bord des indicateurs de risque liés aux investissements ;
- Prendre connaissance des études spécifiques de la fonction Gestion des Risques et rapporter au Conseil d'Administration les déviations avérées du cadre d'appétence aux risques.

- *Le Service en charge des investissements*

Mutualia Alliance Santé dispose d'un service qui a en charge la mise en œuvre opérationnelle de la politique de placements et le suivi des investissements. Ce service est accompagné par une société spécialisée en conseil financier.

Ils doivent s'assurer de l'application de la charte et des directives fixées pour l'année dans le respect du système de gouvernance de la mutuelle et du principe de la personne prudente.

b) Modalités d'informations sur les critères relatifs aux objectifs ESG

Le Rapport Article 29 Loi Energie Climat est mis à jour chaque année et porté à la connaissance de nos adhérents et de nos partenaires par une publication sur le site internet du Groupe Mutualia.

La mutuelle communique également sur les différents projets en cours dans son magazine « *Mutualia et moi* » envoyé 2 fois par an à l'ensemble de nos adhérents.

A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

En 2025, Mutualia Alliance Santé ne détient pas de mandats de gestion. L'ensemble des placements est réalisé par la mutuelle sous la supervision de la Commission Finance et Placements.

A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

- *Placements bénéficiant d'un label*

Fin 2025, la mutuelle détient 2 OPCVM et 7 SCPI bénéficiant d'un label ISR ou Luxflag. Ces placements représentent 11 % des investissements du bilan prudentiel.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

La réglementation SFDR concerne tous les fonds gérés par des entités de l'Union Européenne.

Les fonds sont classés en trois catégories distinctes, désignées par le nom de l'article de la réglementation SFDR qui s'applique dans chaque cas :

- Les fonds classés Article 6 sont ceux qui décrivent uniquement la façon dont sont intégrés les risques en matière de durabilité et l'évaluation de leur impact.
- Les fonds classés Article 8 sont ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales en tenant compte des critères ESG dans le cadre du processus d'investissement.
- Les fonds classés Article 9 ont un objectif d'investissement durable et cherchent par conséquent à obtenir des résultats spécifiques en matière de durabilité, qu'ils soient environnementaux ou sociaux, parallèlement à leurs perspectives de performance financière. Ils visent à réduire, dans la mesure du possible, toute incidence négative sur le plan environnemental, social et salarial, tout en intégrant le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption dans les décisions d'investissement.

La liste des fonds détenus par la mutuelle au 31/12/2025 ainsi que leur classification SFDR est la suivante :

Libellé du fonds	Catégorie SFDR	Montant	% des actifs
SCPI Aestiam Pierre rendement	Article 6	181 726	1,3%
	Total Art 6	181 726	1,3%
Ecofi Optim Variance	Article 8	1 312 958	9,5%
Ecofi short duration	Article 8	846 643	6,1%
Tikehau Short Duration	Article 8	1 133 134	8,2%
ALLIANZ DMA STRATEGY SRI 15WT	Article 8	208 686	1,5%
ROBECO CREDIT BONDS	Article 8	1 074 388	7,7%
Schroder ISFE corporate Bond	Article 8	1 028 519	7,4%
ODDO BHF environnemental	Article 8	875 639	6,3%
M&G European Credit Investment Fund	Article 8	1 135 169	8,2%
SCPI Commerce Europe	Article 8	436 573	3,1%
SCPI Atout Pierre Diversification	Article 8	172 593	1,2%
SCPI Rivoli Avenir Patrimoine	Article 8	806 814	5,8%
SCPI Eurovalys	Article 8	425 280	3,1%
SCPI Pierval Santé	Article 8	1 597 400	11,5%
	Total Art 8	11 053 796	79,6%
Tikehau impact Lending	Article 9	632 162	4,6%
SCPI PFO2	Article 9	912 515	6,6%
SCPI Primovie	Article 9	942 003	6,8%
SCPI Epargne Foncière	Article 9	164 234	1,2%
	Total Art 9	2 650 914	19,1%

Le total de ces fonds représente 20.9 % des investissements du bilan prudentiel.

GLOSSAIRE

ESG

Ce sigle désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Le critère **environnemental** prend en compte : les émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, le recyclage des déchets, la consommation d'électricité ou encore la prévention des risques environnementaux.

Le critère **social** tient compte de la qualité du dialogue social au sein des entreprises, l'emploi des personnes handicapées ou encore la formation des salariés.

Le critère de **gouvernance** s'assure de la transparence de la rémunération des dirigeants d'entreprise, de la lutte contre la corruption ou encore de la féminisation des conseils d'administration.

(source : <https://www.llelabelisr.fr/glossaire/esg/>)

ISR

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

(source : <https://www.llelabelisr.fr/glossaire/esg/>)

OPCVM

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières. Il s'agit d'un placement financier dans lequel un épargnant place, à côté d'autres particuliers, une partie de son épargne.

L'intégralité de ce placement financier est géré par un professionnel, à savoir un gérant de portefeuille dont la vocation est de sélectionner et investir dans différentes valeurs mobilières (actions, obligations).

(source : <https://www.llelabelisr.fr/glossaire/esg/>)

SCPI

Une SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) est un support immobilier qui revient à se porter acquéreur de parts d'une société ayant pour but d'investir pour ses associés dans l'immobilier (en direct en achetant des biens immobiliers) ou de manière indirecte (en absorbant d'autres sociétés chargées d'investir dans des actifs immobiliers).

(source : <https://www.llelabelisr.fr/glossaire/esg/>)

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Régulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

(source : <https://youmatter.world/fr/definition/sfdr-sustainable-finance-disclosure-regulation-explications-enjeux>)